

Règles de sécurité générales



Principaux dangers :



- Blessures aux doigts et aux mains
- Blessures aux yeux
- Chutes et faux pas
- Etre heurté, coincé, écrasé

Règles de sécurité



- Nous utilisons uniquement des machines et des équipements sûrs et nous respectons la notice d'instructions.
- Nous portons les équipements de protection individuelle (EPI) requis (protecteurs d'ouïe, lunettes de protection, chaussures de protection, gants, casque, protection des voies respiratoires, etc.).
- Nous n'introduisons jamais les mains dans la zone dangereuse des outils en rotation. Nous respectons une distance de sécurité d'au moins la taille du poing et utilisons le cas échéant un poussoir.
- Lors d'un dépannage, nous sécurisons l'installation (interrupteur de sécurité sur «ARRÊT», fiche débranchée pour les machines portatives).
- Nous portons des vêtements près du corps, aux manches serrées.
- Nous signalons aux supérieurs les défauts sur les machines.
- Nous maintenons le poste de travail en ordre et veillons à ce que la machine soit toujours en parfait état de fonctionnement.
- Nous agissons toujours selon le principe: stop en cas de danger / sécuriser / reprendre le travail.

Informations



- DVD 375.f: «Travailler le bois en sécurité et efficacement», www.suva.ch/dvd375.f/d/i
- Diverses listes de contrôle www.suva.ch/bois